

Tarmed News

Marco Belvedere délégué tarifaire de la SSP, Zurich
Traduction: Denis Aladjem, Genève

La proposition d'attribuer aux positions concernant la pédiatrie du développement (03.0310 à 03.0340) la valeur intrinsèque qualitative de la sous-spécialité de pédiatrie du développement a été acceptée par la commission tarifaire. Ces modifications n'interviendront qu'en 2012 car il n'y aura pas de nouvelle version du Browser en 2011. Il sera alors possible pour les médecins avec un titre de sous spécialité en pédiatrie du développement de facturer ces prestations sans avoir de droits acquis.

La révision tarifaire Tarvision a débuté en octobre 2010 dans le cadre de la FMH. Les positions spécifiquement pédiatriques prépondérantes dans le chiffre d'affaire nous sont connues, grâce aux données des trust centers. Elles concernent l'examen de l'enfant, les contrôles du développement et les conseils en pédiatrie du développement. L'échographie de la hanche du nouveau-né se retrouve dans le top 20. Celui-ci ayant déjà fait l'objet de négociations dans le reengineering III, il ne devrait pas nécessiter de nouvelles discussions. Le groupe tarifaire va se pencher sur les points clefs du tarif afin de déterminer les adaptations qui devront être proposées. Le point le plus important sera l'adaptation de la valeur de la prestation technique (PT). Celle-ci sera abordée plus tard dans les discussions.

Nous sommes toujours à l'affût de manifestations de personnes intéressées à participer au groupe tarifaire.

Vous trouverez de plus amples informations dans les courriers que vous recevez et sur les sites suivants:

www.tarmedsuisse.ch

www.swiss-paediatrics.org

www.hausaerzteschweiz.ch

www.fmh.ch

Correspondance

marco.belvedere@bluewin.ch